



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

**OBJET : 03-7 - BUDGET ANNEXE
PALAIS DES CONGRES -
AUTORISATION D'EXECUTION DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT
PREALABLE AU VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2021**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

15/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 23 DEC 2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
Attachée territoriale
Gandra MIOLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIIK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité au 1^{er} janvier 2021, et en l'absence du budget avant cette date, l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que :

Pour la section de fonctionnement, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (soit 100 % des crédits de N-1).

Pour la section d'investissement, l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 25 % des crédits de N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les restes à réaliser.

Le montant maximum des dépenses autorisé correspond au quart des crédits ouverts N-1 à savoir : 131 250€.

Le Budget de la Commune ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2021.

OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, jusqu'au vote du budget Primitif 2021 du Budget Annexe Palais des Congrès à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Chap	Libellé	Crédits 2020 ouverts hors reports	Budget Provisoire 2021 (25% des Crédits ouverts hors reports)
23	Immobilisations en cours	525 000,00	131 250
Total des dépenses d'équipement		525 000,00	131 250
Total des dépenses réelles d'investissement		525 000,00	131 250

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.03-7 - BUDGET ANNEXE PALAIS DES CONGRES - AUTORISATION D'EXECUTION DES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740946 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740946-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires